

Codes	Intitulés	Mutualisation - porteur	ASSOCIATIONS CODES AOF	Régime	Session 1									Session 2			Coefficient	Heures CM	Heures TD	Heures TP	VOLUME HORAIRE	Crédits		
					ECI			CC			CT			CT										
					Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 26h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	durée	Part CT								
1EDULS1	Semestre 1																			30,0				
1EDUL1	UE 1	PEDAGOGIES ET SCIENCES DE L'EDUCATION		1SE1																50h	6,0			
Y1SEPEDA	obligatoire	Pédagogies et sciences de l'éducation	Sciences de l'éducation Sociologie	M.1SE11	Normal Salarié							QCM	0h45	100 %		QCM	0h45	100 %	6	50h		50h	6,0	
1EDUL2	UE 2	PROBLEMATIQUES EDUCATIVES HORS L'ECOLE		1SE4																50h	6,0			
1SEELS	obligatoire	Eduquer à la santé	Sciences de l'éducation	1SE4B2	Normal Salarié							écrit	1h00	100 %		écrit	1h00	100 %	3	25h		25h	3,0	
1SEPRE	obligatoire	Pratiques éducatives hors école	Sciences de l'éducation	1SE4A2	Normal Salarié							écrit	2h00	100 %		écrit	2h00	100 %	3	25h		25h	3,0	
1EDUL3	UE 3	AUTEURS ET THEORIES EN SOCIOLOGIE 1		1SE3																50h	6,0			
1SESO11	obligatoire	Auteurs et théories en sociologie 1	Sociologie Sciences de l'éducation	M.1SO11	Normal Salarié							écrit et oral	2 minimum	50%		écrit	2h	50 %	6	26h	24h		50h	6,0
1EDUL4	UE 4	METHODES ET PROJETS UNIVERSITAIRES		1SE5																50h	6,0			
1SEMEL		Méthodes d'expression en langues étrangères		1SE5A															1					
1SEANGL1	1 AU CHOIX	Anglais	Sciences de l'éducation	1SEANG1	Normal Salarié							écrit et oral	2 minimum	100%		écrit	2h00	100 %	2		24h		24h	2,0
1SEESPA1		Espagnol	Sciences de l'éducation	1SEESP1	Normal Salarié							écrit et oral	2 minimum	100%		écrit	2h00	100 %	2		24h		24h	2,0
YHSSAL1		Allemand	UFR HSS		M.HSSAL1	Normal Salarié	écrit et oral	4	4										2		24h		24h	2,0
1SEMTU1	obligatoire	Méthodes de travail universitaire 1	Sciences de l'éducation	1SE51	Normal Salarié							écrit et oral	2 minimum	100%		dossier		100 %	3		22h		22h	3,0
1SEPEP1	obligatoire	PPPE 1	Sciences de l'éducation	1SE52	Normal Salarié							écrit	1	100%		dossier		100 %	1	2h	2h		4h	1,0
1EDUL5	UE 5	ENJEUX SOCIAUX DES PRATIQUES EDUCATIVES		1SE2																50h	6,0			
1SEQQA	obligatoire	Qu'est-ce qu'apprendre?	Sciences de l'éducation	1SE9A1 + L11PY1	Normal Salarié							écrit	2h00	100 %		écrit	2h00	100%	3	25h		25h	3,0	
1SEMTS	obligatoire	Métiers du travail social	Sciences de l'éducation Sociologie	M.1SE4B1 / M.1SE9B1 / L11PY1	Normal Salarié							écrit	2h00	100 %		écrit	2h00	100%	3	25h		25h	3,0	
1SEOU11	facultatif	accompagnement pédagogique renforcé (oui si)																						1,0
1EDULS2	Semestre 2																							30,0
1EDUL6	UE 6	L'ENFANCE EN QUESTIONS EN SCIENCES DE L'EDUCATION																		50h	6,0			
Y1SEHIE	obligatoire	Histoire de l'enfance et de la famille	Sciences de l'éducation Sociologie Psychologie	M.1SE61	Normal Salarié							QCM	0h45	100 %		QCM	0h45	100 %	3	25h		25h	3,0	
Y1SESAC	obligatoire	Socio-anthropologie des cultures enfantines et juvéniles	Sciences de l'éducation Sociologie Psychologie	M.1SE62	Normal Salarié							QCM	0h45	100 %		QCM	0h45	100 %	3	25h		25h	3,0	
1EDUL7	UE7	DEVELOPPEMENT AU COURS DE LA VIE - UFR Psycho																		50h	6,0			
YPSYUE6B	obligatoire	Développement au cours de la vie	Psychologie Sciences de l'éducation	M.L12Y6B	Normal Salarié																			
YPSYUE6P	obligatoire	Développement au cours de la vie	Psychologie Sciences de l'éducation	M.L12Y6P	Normal Salarié																			
1EDUL8	UE 8	AUTEURS ET THEORIES EN SOCIOLOGIE 2																		50h	6,0			
1SESO61	obligatoire	Auteurs et théories en sociologie 2	Sociologie Sciences de l'éducation	M.1SO61	Normal Salarié							écrit et oral	2 minimum	50%		écrit	2h	50 %	6	26h	24h		50h	6,0
1EDUL9	UE 9	ACCOMPAGNEMENTS ET METHODES																		50h	6,0			
1SEMTU2	obligatoire	Méthodes de travail universitaire 2	Sciences de l'éducation	1SE101	Normal Salarié							écrit ou oral	2 minimum	100%		dossier		100 %	3		13h		13h	3,0
1SEMEE	obligatoire	Module "Expression écrite"	Sciences de l'éducation		Normal Salarié							écrit	2 minimum	100%		écrit	1h00	100 %	1,5		24h		24h	1,5
1SEMEN1	obligatoire	Module compétences numériques 1	Sciences de l'éducation		Normal Salarié							écrit	2 minimum	100%		écrit	1h00	100 %	1,5		13h		13h	1,5
1EDUL10	UE 10	QUESTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES																		50h	6,0			
1SESHI	obligatoire	Sociohistoire des contenus d'enseignement	Sciences de l'éducation		Normal Salarié							écrit	2h00	100%		écrit	2h00	100%	3	25h		25h	3	
1SEPEC	obligatoire	Pratiques éducatives et enjeux culturels	Sciences de l'éducation	1SE9A2	Normal Salarié							écrit	3h00	100%		écrit	3h00	100%	3	25h		25h	3	
1SEOU12	obligatoire	accompagnement pédagogique renforcé (oui si)																						1,0

Règles de compensation spécifiques à la Licence en Sciences de l'Education:

Les règles de compensation sont les suivantes :

e.1 – au sein d'une unité d'enseignement

La compensation s'effectuera entre les éléments constitutifs qui la composent et sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés.

e.2 – au sein d'un semestre

Sur la base d'une moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, en tenant compte le cas échéant des coefficients qui leur sont affectés, et en fonction du choix opéré par la composante, la compensation s'effectuera entre des UE constituant un regroupement cohérent d'UE.

Les regroupements d'UE s'effectueront comme suit : les 3 UE disciplinaires d'une part et les 2 UE de personnalisation/préprofessionnalisation et de compétences transversales d'autre part,

e.3 – entre 2 semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6)

La compensation s'effectuera entre les regroupements cohérents d'UE.

Modalités d'obtention du statut AJAC (A Journé mais Autorisé à Continuer) pour la Licence Sciences de l'Education:

i.1 – lorsque la compensation s'opère entre les UE d'un regroupement cohérent d'UE

Un étudiant qui n'a pas validé sa L1 mais ayant obtenu la moyenne à toutes les UE contenues dans le regroupement des UE disciplinaires est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure. Un étudiant qui n'a pas validé sa L2 mais ayant obtenu la moyenne à toutes les UE contenues dans le regroupement des UE disciplinaires est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure, à condition d'avoir validé sa L1.